

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1696/PCG désignant deux représentants respectivement de la profession bancaire et de la profession de transitaire au Sein de la commission locale du Vie Plan.

n° 69-1696/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 novembre 1969

Numéro JO
n° 25 du 09/12/1969

Date du numéro
9 décembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Sont désignés pour représenter au sein de la Commission locale du Vie Plan leur profession respective : M. le Directeur de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et M. le Directeur de la Société Djiboutienne de Trafic Maritime.